



CQP OPÉRATEUR SPÉCIALISTE MAINTENANCE PNEUMATIQUE VÉHICULES INDUSTRIELS



L'opérateur spécialiste de maintenance pneumatique des véhicules industriels réalise ses activités de la maintenance sur les sites des clients et en situation de dépannages extérieurs. Il diagnostique l'état des pneus, les change (montage, démontage, équilibrage) ou les répare à l'aide du matériel spécifique dans les règles de sécurité. Doté d'un bon relationnel, il doit gérer les relations avec les clients sur le terrain.



NATURE DU DIPLÔME

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification élaborée par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare directement à un métier et est reconnu par les professionnels.



DURÉE ET PRÉREQUIS

- Formation en alternance comprise entre 8 et 17 mois
- Candidat de niveau 2^{nde} ou titulaire d'un CAP en maintenance automobile ou camion



CONTENU DE LA FORMATION

- Diagnostic et intervention sur sites et en extérieur sur les pneumatiques des véhicules industriels : poids lourds, bus, car, matériel agricole, génie civil ou industriel
- Gestion et organisation des interventions de l'activité maintenance pneumatiques des véhicules industriels : relation clientèle, gestion des approvisionnements, etc.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance conclu entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en centre de formation et en entreprise.

Avantages du contrat de professionnalisation

- Des formations adaptées au marché du travail,
- Des compétences acquises par la pratique,
- Un salaire qui permet d'intégrer la vie active,
- Un accompagnement professionnel et pédagogique par les établissements de formation,
- Une meilleure insertion dans le secteur.

Salaire

Le salaire varie en fonction de votre âge et niveau de formation.

Âge	Niveau de formation	Inférieur au bac pro	Au moins titulaire d'un Bac Pro ou titre professionnel de niveau IV
		% du SMIC*	
Moins de 21 ans		55 %	65 %
De 21 à moins de 26 ans		70 %	80 %
26 ans et plus		100 % (sans être inférieur à 85 % du salaire minimum conventionnel)	

Une prime d'intégration, prévue par la Convention Collective des Services de l'Automobile, est versée au salarié ayant obtenu cette certification, à l'issue du 12^e mois suivant son embauche en CDI par l'entreprise formatrice. Elle correspond à 50 % de la rémunération mensuelle brute.

* Sous réserve de l'évolution de la réglementation

ET APRÈS ?

Un Certificat de Qualification Professionnelle prépare à un métier en vue d'une insertion directe dans l'emploi. Cependant, il est envisageable après quelques années d'expériences ou pour une spécialisation d'intégrer un autre CQP ou une formation d'enseignement supérieur.

POURSUITE DE FORMATION	ÉVOLUTIONS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none">• CQP Réceptionnaire après-vente, option véhicules utilitaires et industriels• CQP Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels• BTS Maintenance des véhicules, option B véhicules de transport routier	<ul style="list-style-type: none">• Technicien de maintenance camion• Réceptionnaire après-vente camion

CHOISIR LES SECTEURS DES SERVICES DE L'AUTO, DU CAMION, DE LA MOTO ET DU VÉLO C'EST :

- intégrer un secteur d'activité de premier plan, au service des personnes et de leur mobilité
- avoir le choix parmi de nombreux parcours de formation
- accéder à des postes techniques, de management ou d'expertise

POUR TROUVER
UN LIEU DE FORMATION
ET POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE :
WWW.METIERS-CAMION.COM